

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires A.N.C.T

Mise en place du Comité Local de Cohésion Territoriale du CANTAL

Réunion du 18 décembre 2020



Ordre du jour :

I – Introduction

II – L’A.N.C.T : historique , objectifs, organisation nationale

III – Le Comité Local de Cohésion Territoriale

IV – L’A.N.C.T dans le Cantal:

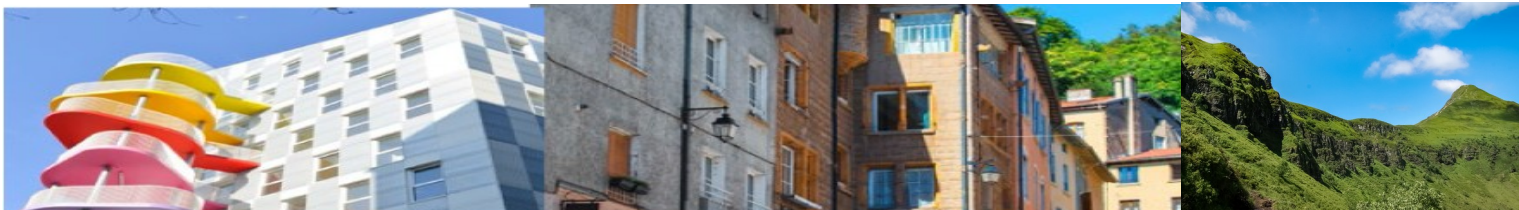
Pilotage, principes, organisation, communication.

V – Questions / Echanges

VI – La Parole aux opérateurs : ADEME , Banque des Territoires, CEREMA

VII – Clôture de la réunion.

I – INTRODUCTION :



II – L’A.N.C.T. :

Historique, objectifs, organisation nationale.



Historique

- Annoncée par le président de la République en 2017.
- Créée par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019.
- Organisation et fonctionnement précisés par le décret n°2019-1190 du 18 novembre 2019.
- **Mise en place le 1er janvier 2020.**
- Née de la fusion :
 - Du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
 - De l'Epareca (Restructuration et aménagement des espaces commerciaux et artisanaux),
 - De l'Agence du numérique.

I'ANCT est un nouveau partenaire pour toutes les collectivités locales.

Objectifs

L'ANCT assure un rôle de « **fabrique à projets** » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs développement territorial en s'inscrivant dans **une action visant aider à l'élaboration et à la réussite de leurs projets de territoires.**

Pour cela, les principaux objectifs sont :

- Simplifier les démarches ;
- Coordonner l'action publique ;
- Prioriser les interventions ;

En s'appuyant sur les principes suivants :

- Faire preuve de souplesse et d'adaptation ;
- Assurer une complémentarité et une subsidiarité ;
- Assurer une continuité dans l'accompagnement.

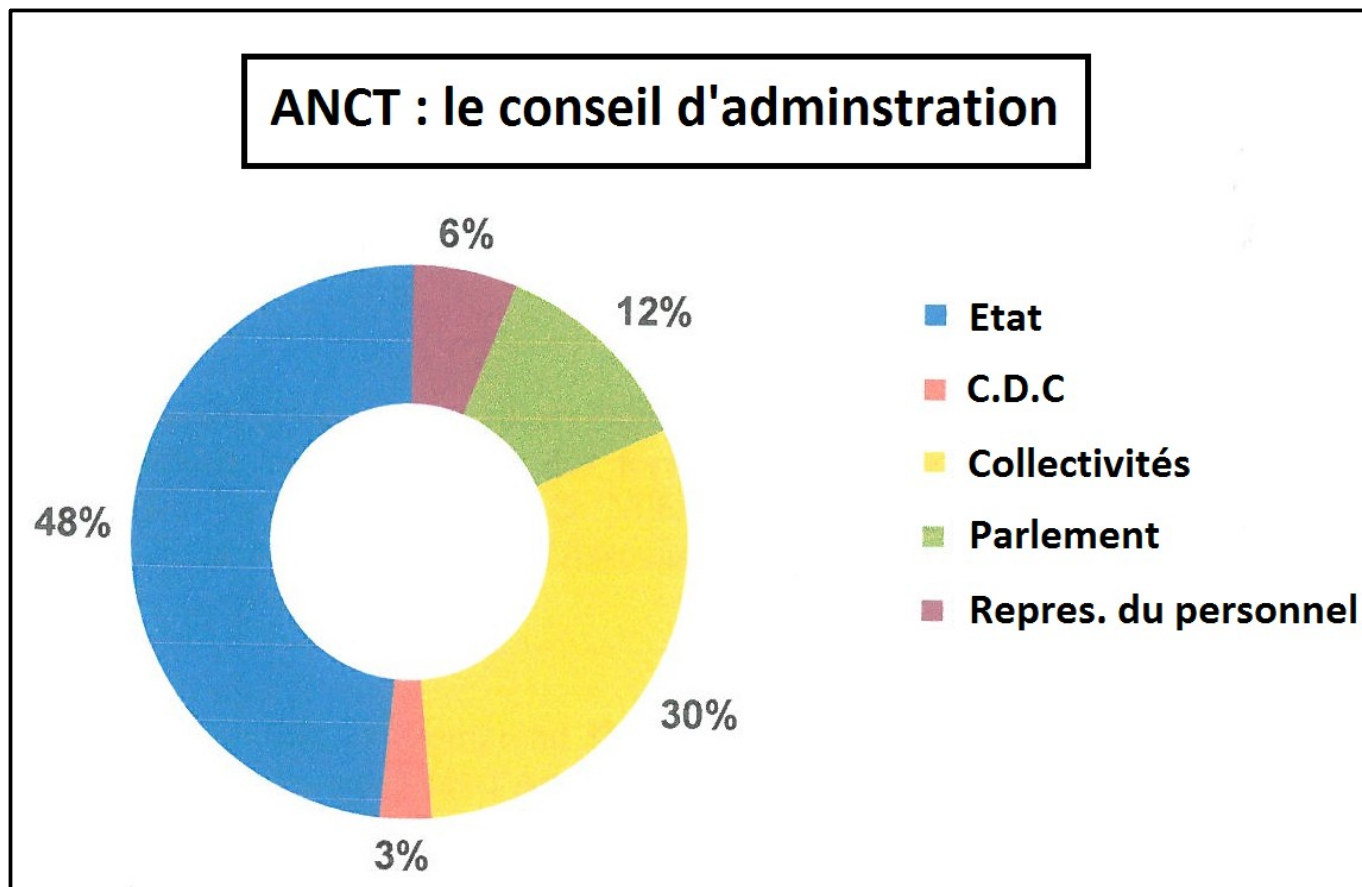
Objectifs

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

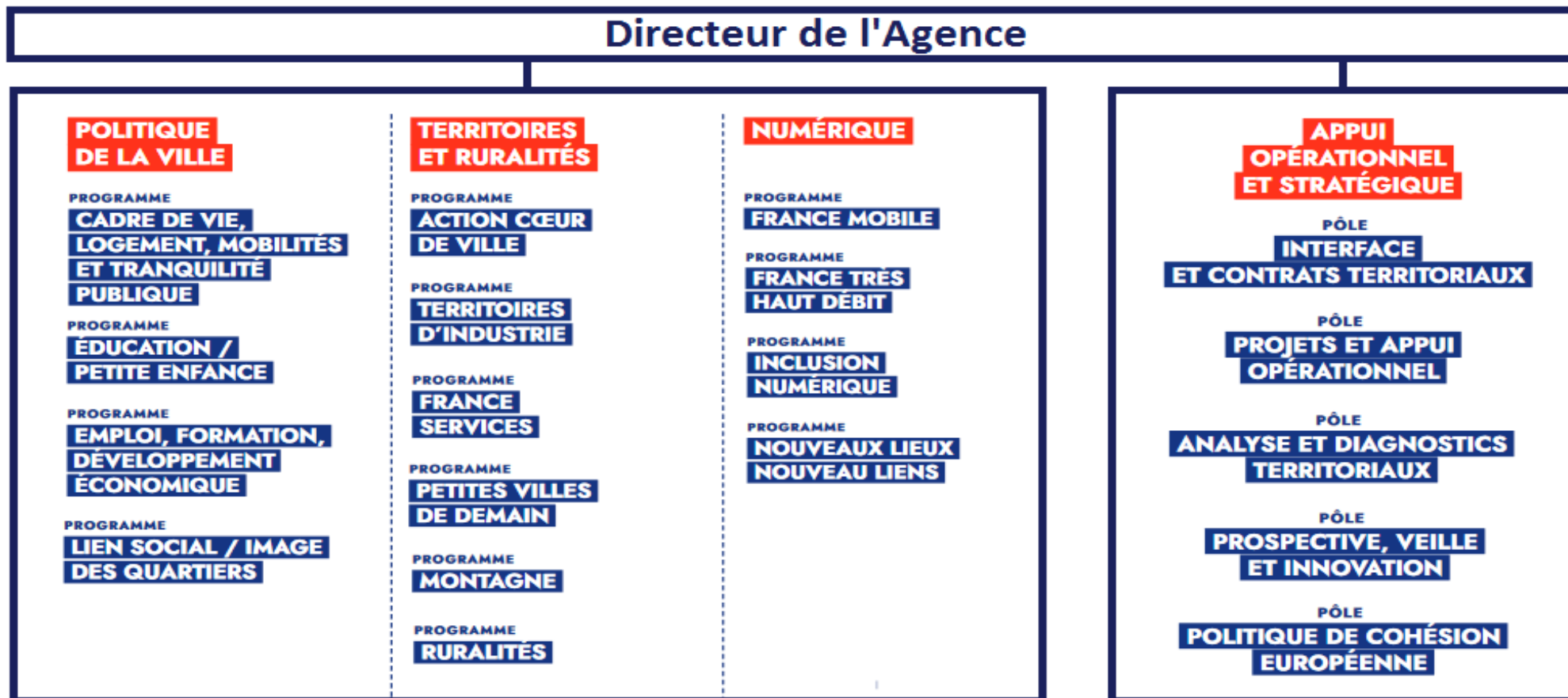
- Apporte une ingénierie technique et financière et la possibilité de créer des partenariats.**
- Intervient en complémentarité de l'ingénierie locale.**
- Intervient au profit des régions, des départements, des EPCI, des communes.**

Organisation nationale

=> Le conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires comprend **33 membres**, qui ont élu Mme Caroline CAYEUX, présidente de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.



=> L'Agence est structurée autour d'un **Directeur Général** (M. Yves Le Breton).



Le comité national de coordination : Il assure le suivi de l'exécution des conventions pluriannuelles d'intervention et de participation financière, il mobilise les moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des actions de l'ANCT.

III – Le Comité Local de Cohésion Territoriale



Une instance à l'échelle du département.

Sa composition est fixée par un arrêté préfectoral et il regroupe dans le Cantal:

- **Des élus** (*parlementaires, représentants des collectivités territoriales, présidents EPCI...*)
- **Des représentants du comité national** (*ANRU, ANAH, ADEME, CEREMA, Banque des Territoires*)
- **Des représentants de l'État** (*Préfecture, sous-préfectures, sous-préfète relance, services déconcentrés*)
- **Des représentants de l'ingénierie** (*CIT, CAUE, CPIE, Parcs Naturels*)
- **Des représentants des chambres consulaires** (*CCI, Chambre d'agriculture, chambre des métiers*)
- **Des représentants des bailleurs sociaux, des aménageurs, des agences de l'eau...**

Une instance à l'échelle du département.

Son rôle :

- Il oriente les travaux de l'agence dans le département ;
- Il décline les orientations nationales de l'agence par rapport aux enjeux locaux et aux spécificités territoriales ;
- Il identifie, mobilise et coordonne les ressources en ingénierie;
- Il suit, informe et communique sur l'action de l'ANCT.

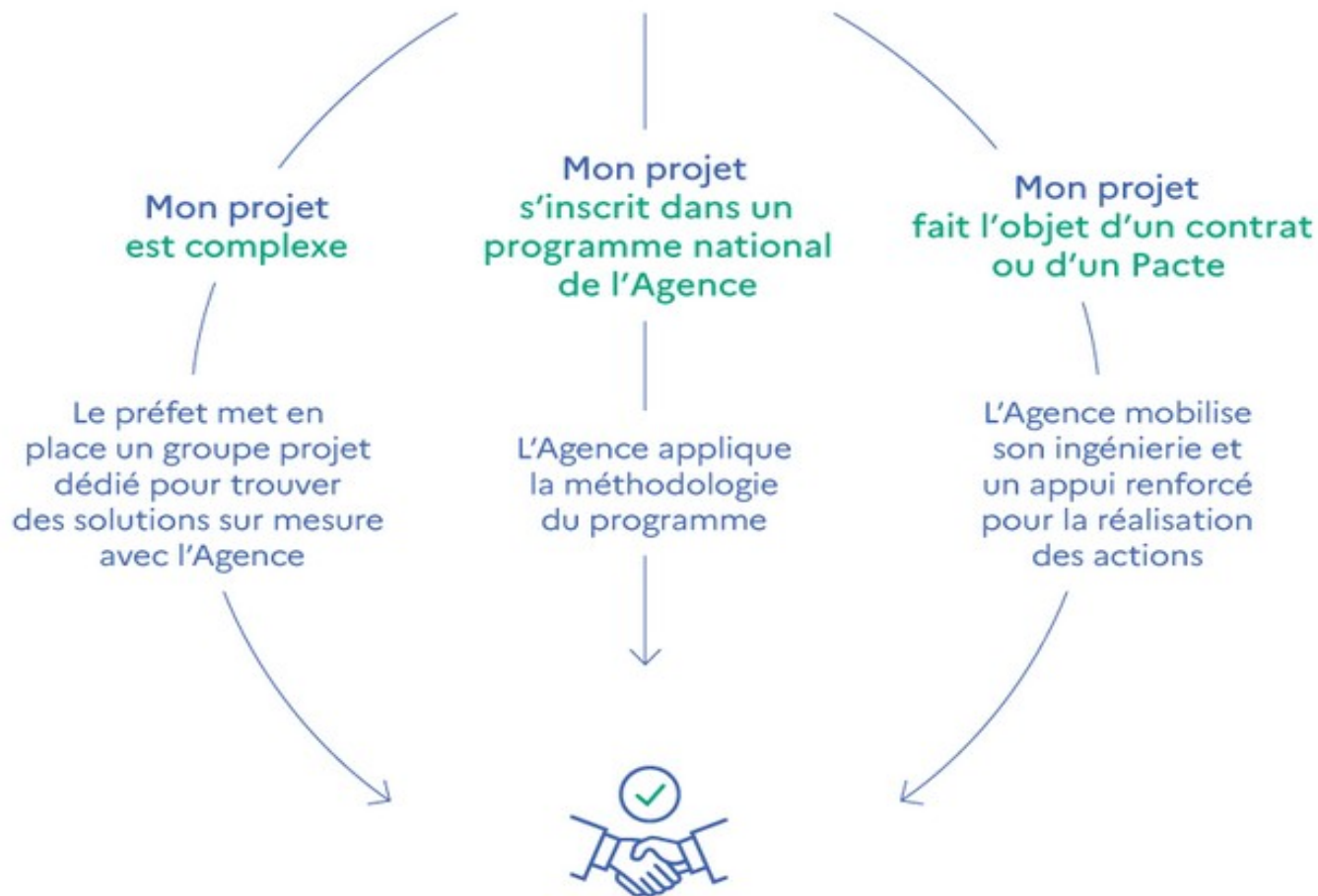
Art 1232-10 du CGCT :

« ...Ils se réunissent autant que de besoin et au moins deux fois par an dans chaque département... »

IV – L’A.N.C.T dans le Cantal



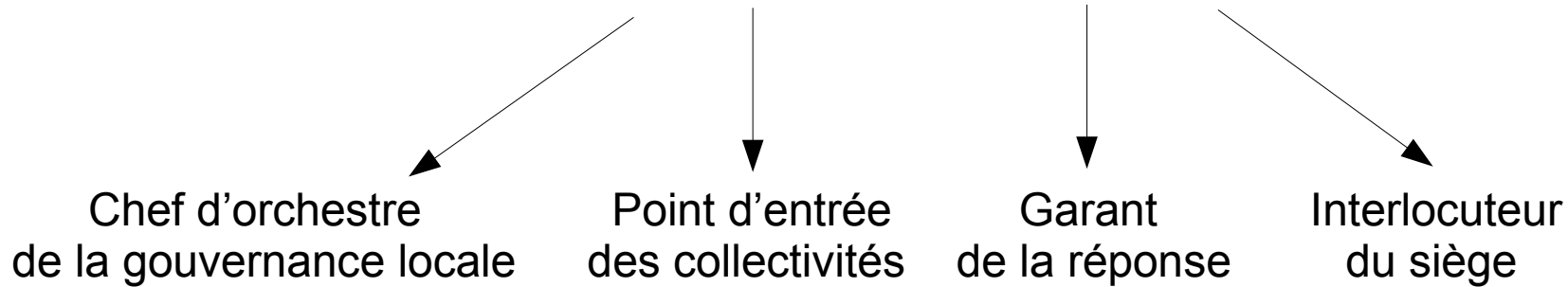
3 MODALITÉS D'INTERVENTION POUR L'AGENCE



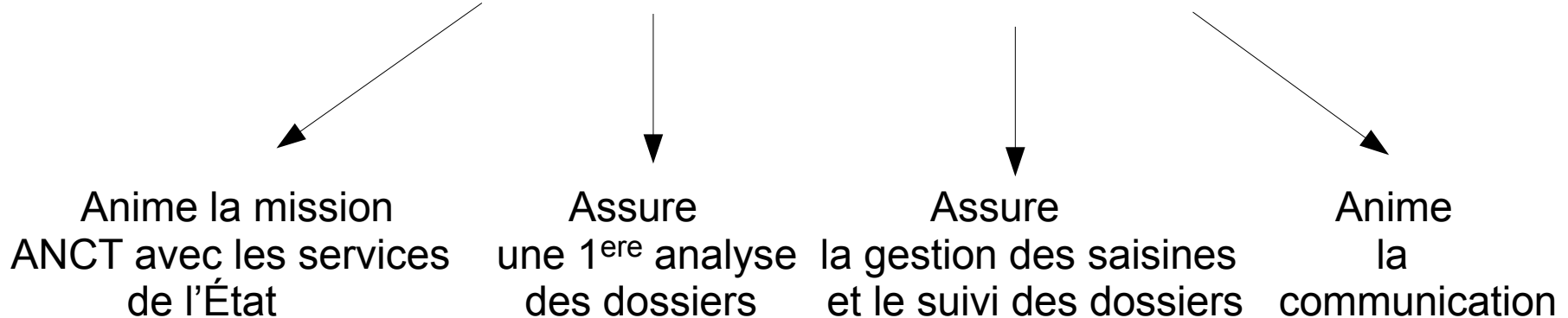
MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

Une action pilotée par le Délégué Territorial et le Délégué Territorial Adjoint

le Délégué Territorial



le Délégué Territorial Adjoint



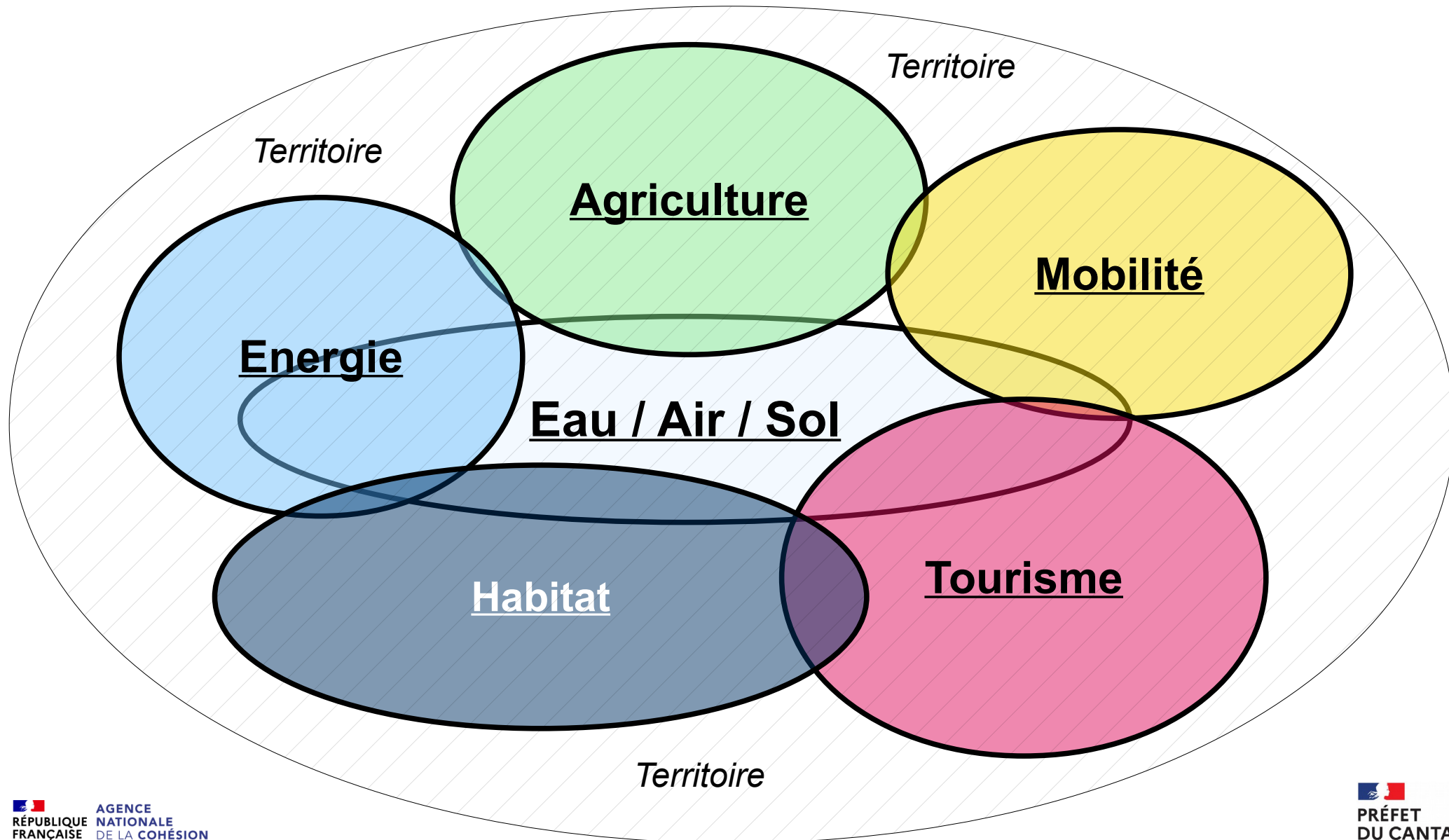
L'ANCT CANTAL : une approche pragmatique et opérationnelle pour aider à l'émergence des projets des collectivités, avec comme idée maîtresse :

ANCT et Conseil aux Territoires mêmes objectifs !

1 – Les grands principes :

- La mise en place d'un guichet unique pour mobiliser l'ingénierie de l'État (*locale et nationale*), tout en s'inscrivant dans une démarche partenariale avec l'ingénierie existante ;
- La volonté de ne pas entrer en concurrence avec l'ingénierie locale;
- Le partage de critères définis;

2 – La nécessité, d'intégrer les enjeux de la transition écologique pour mettre en œuvre des projets de territoires multi-thématiques, structurants et durables permettant le développement économique et l'attractivité du territoire.



ANCT CANTAL ⇒ Une organisation opérationnelle

...En s'appuyant sur le réseau des sous-préfet-e-s d'arrondissement et à la relance et de l'accompagnement technique de la DDT...

- Création d'un guichet unique d'entrée.
- Mise en place d'une boîte aux lettres mail :
ddt-anct@cantal.gouv.fr
- Mise à disposition d'une fiche de saisine.
- Création d'un **comité opérationnel (Cop)** qui :

Analyse , oriente, suit les dossiers, rend compte au Comité Local.

Le comité opérationnel (Cop) du CANTAL:

- Délégué Territorial.
- Délégué Territorial Adjoint.
- Sous-préfet-e-s d'arrondissement / Sous-préfète à la relance.
- Direction de la consommation, alimentation, animaux, cohésion sociale, jeunesse et sports (DDCSPP).
- Conseil Départemental du Cantal.

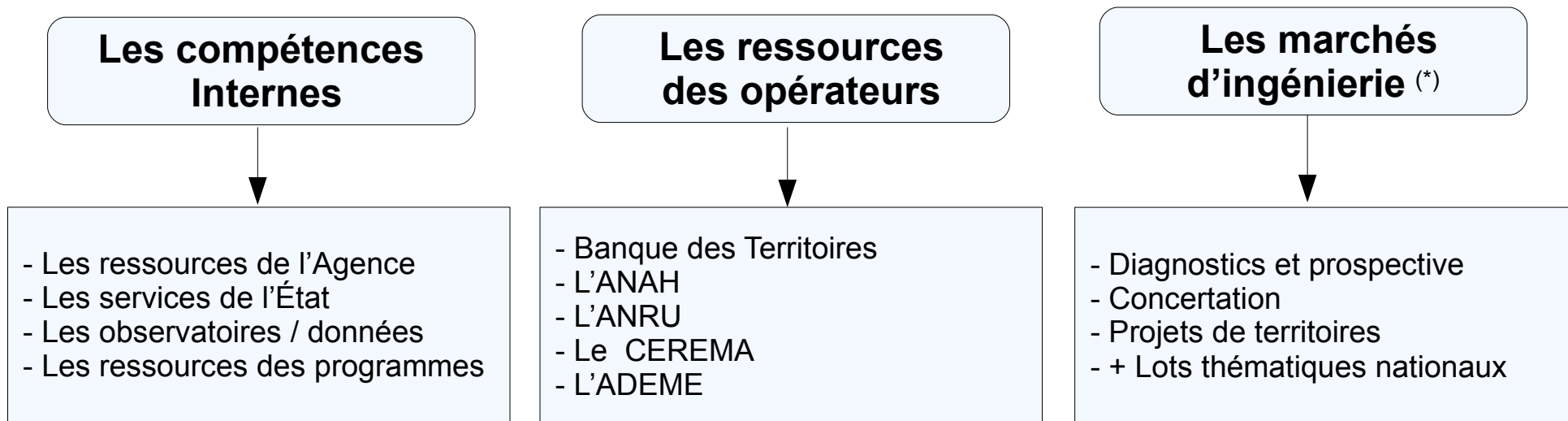
LOGIGRAMME D'INTERVENTION + FICHE DE SAISINE



Les projets complexes – L'accompagnement sur mesure de l'ANCT

=> Il s'applique aux projets qui ne rentrent pas dans le cadre d'un programme, qui ne sont pas accompagnés par un programme ou qui sont complexes .

=> Cet accompagnement peut alors **mobiliser** :



(*) : Pour la Région AuRA 3 lots : Diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques

Association des habitants au projet, concertation

Accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire

Amélie JOUANDET MILHAU – Chargé de mission ANCT – Cheffe de file pour la région.

ANCT CANTAL ⇒ Une communication adaptée autour de 4 actions

1. Création d'une page ANCT dans le Cantal, sur le site internet de l'Etat pour :

- * Expliciter le rôle de l'Agence dans le département ;
- * Diffuser les comptes-rendus du comité local ;
- * Afficher le(s) tableau(x) de suivi des dossiers ANCT retenus ;
- * Communiquer sur certains dossiers emblématiques (publicité...) à l'image de ce qui est fait au niveau national.
- * Permettre l'accès à une FAQ Cantal.

2. Création d'une plaquette ANCT Cantal avec diffusion large.

3. Une réunion de présentation de l'ANCT Cantal par arrondissement début 2021.

4. Une réunion du CLCT Cantal qui fait le bilan annuellement de l'activité de l'ANCT Cantal.

V – Questions - Echanges



VI – La Parole aux opérateurs :

- ADEME,
- Banque des Territoires
- CEREMA



VII – Conclusion



L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

A.N.C.T

Mise en place du Comité Local de Cohésion Territoriale du CANTAL

Réunion du 18 décembre 2020

Merci de votre attention

Référent ANCT DDT : Luc SAIVET – luc.saivet@cantal.gouv.fr - 04 63 27 66 93

